



Parce qu'un autre rapport aux forêts est possible

Rapport d'activités 2024



Nos belles histoires de forêts à écrire ensemble...

Forêts en Vie œuvre pour une gestion douce et durable des forêts qui concilie préservation sur le long terme et développement d'activités humaines liées à la forêt et au bois, respectueuses des écosystèmes, variées et laissant toute sa place au vivant.

Gouvernance et administration du fonds de dotation :

La gouvernance

Les **trois collèges de gestion** qui, ensemble, constituent le Conseil d'Administration :

- **Le collège du membre fondateur** composé de représentant·es du conseil d'administration du Réseau pour les Alternatives Forestières (RAF).

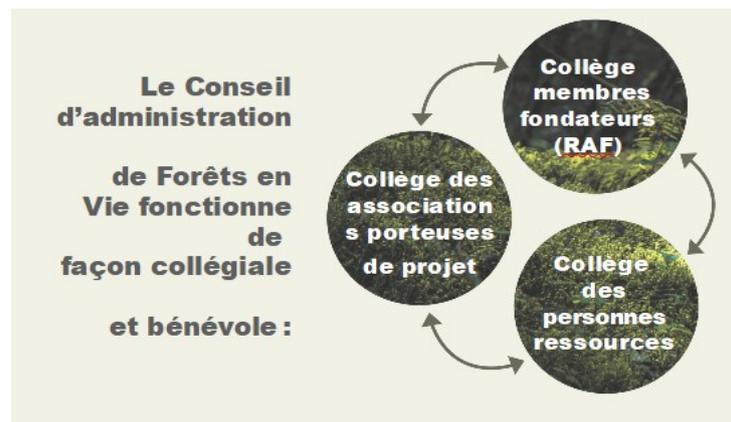
Membre en 2024 : Julie de Saint Blanquat jusqu'en juillet puis Julie intègre le collège des personnes ressources, son mandat d'administratrice du RAF ayant pris fin l'AG de l'association du 12 juillet 2024. Ont intégré ce collège en octobre 2024 Maud Deroisy et Yannick Biloque, nouveaux administrateur·rices du RAF.

- **Le collège des personnes ressources.**

Membres en 2024 : Emmanuelle Rouff, Régis Lindeperg, Nicholas Bell, et Alexandre Stouder qui a rejoint le CA au court de l'année.

- **Le collège des porteurs de projet** constitué par des représentant·es des différentes associations qui prennent à bail une des forêts de forêts en vie.

Membres en 2024 : Yann Clément, porteur de projet dans le Lot (association Les Hiron'Douelle), Roméo Bondon porteur de projet en Haute-Loire (association Sou lou boès). Et depuis octobre 2024, Grégory Ciais, porteur de projet dans la Creuse (association Haut les Cimes).



Au cours de l'année, le Conseil d'Administration s'est réuni à six reprises, essentiellement en visioconférence :

- CA du 5 février 2024 : Don de forêt en Corrèze.

- CA du 5 et 6 avril 2024 : point RH (poste déploiement BFSE, poste communication et collecte), validation du rapport d'activité, validation délégation de pouvoirs à Nathalie NAULET, coordinatrice de Forêts en Vie, pour les dépenses courantes liées à la gestion du fonds de dotation.

- CA du 3 juin 2024 : revalidation de l'achat d'une forêt en Corrèze suite à une erreur de superficie dans l'offre d'achat.

- CA du 3 juillet 2024 : validation achat de deux forêts (Livradois et Haute-Marne).

- CA du 29 juillet 2024 : approbation des comptes suite à la clôture de l'exercice comptable

- CA du 30 octobre 2024 : Intégration de trois nouveaux membres dans le conseil d'administration du fonds de dotation. Collège de gestion des porteurs de projet : Grégory Ciais, collège de gestion membre fondateur : Maud Deroisy et Yannick Biloque.

Huit réunions de travail ont également eu lieu afin d'accompagner les réflexions sur la

communication et la collecte, le déploiement du bail forestier et les contacts avec les porteurs et porteuses de projet en lien avec les alternatives forestières.

L'équipe salariée

L'équipe salariée se compose de 3 postes :

> Coordination générale : Nathalie NAULET

> Chargée de mission « déploiement du BFSE » : Élise Ladevèze

> Chargé de communication et de collecte : Benoît Guys. La mission de Benoît a pris fin en juin 2024. Le poste resté vacant sur le reste de l'année 2024 sera pourvu, au plus tard, au deuxième trimestre 2025.

Liste des partenaires du fonds

Banque La Nef : partenariat qui court depuis 2021 et qui a donné de beaux résultats sur l'année 2024 puisque les dons ont été multipliés par 4. Ce partenariat permet à Forêts en Vie de bénéficier des intérêts des livrets de La Nef.

L'association Terre de Liens : le rapprochement entre Forêts en Vie et Terre de Liens s'est encore renforcé avec un projet de mise à bail « d'une forêt Terre de Liens » grâce à notre Bail Forestier Solidaire et Écologique à des porteurs de projet liés au RAF et à Forêts en Vie.

Forêts en Vie est en contact avec de nombreuses structures dont les actions sont complémentaires avec les missions portées par le fonds de dotation (Canopée, SOS Forêt, Forêts préservées, CEN, PNR ...) afin de réfléchir à des actions conjointes et de démultiplier ainsi les champs d'action. Ces réflexions sont également menées au sein de la nouvelle coalition Forêt dont Forêts en Vie fait partie.

De très nombreux contacts avec des associations locales, porteuses de projets en forêt, sont également bien présents, tout au long de l'année, au sein du fonds de dotation.

Les actions de prospection auprès des mécènes

Fonds de dotation Anyama : sollicité en juillet 2024 pour la suite du financement d'une partie du poste de chargé de communication et de collecte, Anyama n'a pas souhaité poursuivre ce financement et a décidé de reporter son soutien sur le déploiement du Bail Forestier Solidaire et Écologique.

Les financements d'Anyama ne se faisant pas sur une année civile mais de juillet à juin, Forêts en Vie a bénéficié jusqu'en juin 2024 d'un financement sur le poste de chargée de communication et de collecte.

Le financement de la fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est poursuivi cette année également sur le poste déploiement du Bail Forestier Solidaire et Écologique dans le cadre de son soutien triennal.

La fondation Terre Adelphe, sous l'égide de la Fondation de France, a apporté son soutien pour l'acquisition de 4,5 ha en sud Corrèze afin de soutenir les activités de l'école des Renardes qui est l'association en charge de notre forêt qui se trouve sur la commune de Les Nonards.

Le fonds de dotation Yes Futur a accompagné Forêts en Vie en finançant ces missions générales.

Un dossier a été instruit auprès de Télés Impact. La demande concernait les missions générales du fonds de dotation mais notre dossier n'a pas été retenu par le financeur pressenti.

Des contacts ont également été pris avec les fondations Maupertuis et Le Poids du Vivant sans déboucher sur un financement pour le moment.

Appel à la générosité du public

Comme chaque année, une demande d'autorisation d'appel à la générosité du public a été déposée à la préfecture de Corrèze en mars 2024 afin de nous permettre de collecter des fonds au fil de l'année.

En 2024 il n'y a pas eu d'appel à la générosité du public via une plate-forme dédiée. Une campagne de communication active sur l'ensemble de nos réseaux sociaux a été menée en décembre ce qui nous a permis de récolter 16000€ sur cette fin d'année.

Au fil de l'année, nous avons perçu 21000€ à travers notre page HelloAsso (hors dons de décembre) et 18000€ via des dons directs (chèques ou virements), ce qui représente environ 400 donateurs et donatrices pour l'ensemble de l'année 2024.



Communication

Site internet, lettre d'information et réseaux sociaux

Le **site internet** a été peu dynamisé en 2024. Il aurait besoin d'être agrémenté avec nos actualités de façon plus régulière mais le poste vacant à la communication/collecte ne permet pas d'assurer ce travail régulier. L'arrivée d'une nouvelle personne sur ces missions en 2025 va permettre de reprendre en main l'animation du site et des réseaux sociaux.

La **lettre d'information** compte 1308 abonné-es à la fin 2024, soit une progression de 97 lecteurs et lectrices sur l'année ce qui montre l'intérêt croissant pour les missions de Forêts en Vie.

Cinq lettres d'infos ont été envoyées au cours de l'année. Le taux moyen d'ouverture de l'ensemble des courriels s'élève à plus de 60 % ce qui est un très bon taux.

Les réseaux sociaux : bien que notre communauté sur les différents réseaux reste faible, Forêts en Vie grappille de nouveaux abonné-es chaque année. Au 31 décembre 2024, nous comptons :

- 8113 abonné-es sur [Facebook](#) (stable par rapport à 2023)
- 2611 followers sur [Instagram](#) (+ 77 %)
- 454 personnes sur [LinkedIn](#) (+ 36 %)
- 86 abonné-es sur [YouTube](#) (+ 10 %)



Deux de nos publications sur Facebook

Afin de palier la vacance du poste de chargé·e de communication et de collecte depuis le mois de juin, nous avons travaillé avec deux prestataires à l'automne. Samantha Breitembruch (Coopaname) avec qui nous avons l'habitude d'être en collaboration sur les relations presse, et Jeanne Nicolas (Jeanne Nicolas Conseil) spécialisée dans la communication et la recherche de fonds, et qui avait déjà accompagné le fonds de dotation lorsqu'elle était salariée d'Hopening.

Leur travail se concentre principalement sur la mise en place d'un argumentaire à destination des mécènes. Elles ont également assuré l'animation des réseaux sociaux et la campagne de collecte sur la fin de l'année. Leur prestation va se poursuivre début 2025 afin de finaliser le travail démarré.

Relations presse

A plusieurs reprises en 2024, le documentaire d'Arte, paru en 2023 et dans lequel Forêts en Vie apparaît ([ici](#)), a été rediffusé. Cela a permis de conserver une belle visibilité au fonds de dotation.



Un reportage sur la chaîne LCP de l'Assemblée Nationale a également été diffusé en juin 2024 ([ici](#)). Nathalie Naulet, coordinatrice du fonds de dotation Forêts en Vie, est intervenue dans l'émission "Maman, j'ai arrêté l'avion", afin de porter la voix de Forêts en Vie et de remettre en question les pratiques sylvicoles intensives.

Forêts en Vie a également été mis à l'honneur par "Média Vivant". C'est Roméo Bondon, porteur de projet dans l'association Sou Lou Boès qui est venu sur scène pour parler des missions de Forêts en Vie et des projets que l'association porte dans la forêt de Chaudeyrolles.

Le Bail Forestier Solidaire et Écologique pour des forêts vivantes !

Poursuite du travail sur les documents constitutifs du Bail Forestier Solidaire et Écologique

L'objectif était d'aboutir à des documents finalisés, fonctionnels, fidèles aux valeurs et aux intentions du RAF et de Forêts en Vie, intégrant les remarques des propriétaires et preneurs potentiels ayant participé à la concertation en 2023, et valides juridiquement.

1. Modifications du Bail Forestier Solidaire et Écologique (Bail FSE) et du Cahier des Clauses Environnementales et Sociales (CCES) qui lui est annexé suite à la concertation menée avec les Bailleurs et Preneurs volontaires en 2023.
2. Relectures et enrichissements du Bail FSE et du CCES par un groupe de travail associant les Conseils d'Administration de Forêts en Vie et du RAF : 3 réunions en visioconférence.
3. Transmission de la nouvelle version du Bail FSE puis intégration des modifications par Maître Gourgues, Notaire associé, référent Forêt du réseau RURANOT : 2 réunions en visioconférences puis relances hebdomadaires de septembre à décembre 2024
4. Transmission des nouvelles versions du Bail FSE et du CCES pour relecture et conseil juridique par un Cabinet d'avocats spécialisés en droit de l'environnement : Géo-avocats (cadrage de la mission, visioconférence et échanges par mail).
5. Transmission des nouvelles versions du Bail FSE et du CCES pour conseils en termes de propriété intellectuelle et protection de ces œuvres par le Cabinet d'avocats Legicoop spécialisé dans l'Économie Sociale et Solidaire (cadrage de la mission, visioconférence et échanges par mail).

Accompagnement de preneurs et bailleurs volontaires

L'objectif était de répondre aux différentes sollicitations concernant le Bail FSE émanant de propriétaires bailleurs intéressés ou de preneurs intéressés, et d'aider la mise en relation entre bailleurs et preneurs, d'accompagner les projets en prenant en compte chaque point de vue, afin de poursuivre les améliorations des différents outils, et de les confronter à différentes réalités de terrain.

Réponses aux sollicitations avec accompagnement spécifique

- Bretagne (Côtes d'Armor) Commune Saint-Cast le Guildo pour mise à Bail d'une parcelle communale à un gérant de parcours dans les arbres.
- Bretagne (Morbihan), forêt de Séglien (Collectif rassemblant un Bûcheron, Gestionnaire, Scieur pour accéder à une forêt de 7.5 Ha) pour devenir preneurs d'une parcelle de Douglas avec régénération en feuillus.
- CETEF Nouvelle Aquitaine – Potentiel prescripteur du Bail auprès des propriétaires.
- Limousin (Corrèze): Limousin Millevaches, Collectif rassemblant des charpentières, bûcheron.nes, scieuses souhaitant devenir « preneur » pour une forêt de 106 Ha + échanges avec la propriétaire volontaire.
- Bourgogne (Nièvre) : Sarah Goby, stagiaire au Conseil Départemental de la Nièvre (acquérir et gérer du foncier forestier) : entretien en visioconférence.
- Saône et Loire, 71 : un propriétaire de 3 petites parcelles volontaire pour mise à Bail FSE
- Seine et Marne, 77 : propriétaire de 10 Ha au sein d'un Groupement Forestier Familial, forêt mélangée jeune (post-tempête de 99) > aide à identification d'un Preneur.
- Et une dizaine de réponses envoyées à des propriétaires intéressés qui ont reçu les documents de travail et sont attendus des documents définitifs.
- CEN Nouvelle Aquitaine, PNR Millevaches, Coopérative bocagère, Entreprise Biota : volontaires pour utiliser le CCES indépendamment du Bail FSE. Visioconférences pour recueillir les besoins précis, formalisation des demandes auprès du CA de Forêts en Vie et validation du principe pour une utilisation du CCES comme annexe à d'autres contrats que le Bail FSE.

Structuration d'un répertoire de preneurs

Formulation du cahier des besoins pour le développement d'une base de données permettant de répertorier et cartographier les Preneurs potentiels du Bail FSE, en lien avec le futur site internet du RAF, afin de permettre aux propriétaires-bailleurs intéressés de les identifier et d'entrer en relation.

Tests in situ

Le premier objectif de ces tests était d'accompagner propriétaires bailleurs et des collectifs preneurs volontaires pour signer un Bail sur une forêt identifiée, et de les amener à préciser leurs projets et attentes respectives afin d'aboutir à des mises à bail. Le deuxième objectif, tout aussi important que le premier, était de confronter le Bail FSE et le CCES à des situations concrètes, diversifiées, pour vérifier la faisabilité des mises à Bail et intégrer la complexité et les spécificités de chaque cas particulier afin de pouvoir structurer ensuite l'offre d'accompagnement et de suivi à l'aulne de ces éléments.

3 tests ont été menés en 2024 :

Ferme de Saint Laurent	Bois de Péliçon	Bois de Nozières
Surface et Localisation		
46 ha Commune : Château. Communauté de Commune du Clunisois. Département Saône et Loire. 71.	6 ha Commune : La Côte Saint André. Communauté de Communes Bièvre Isère. Département Isère. 38	15ha Commune : Nozières. Communauté de Communes du Pays de Lamastre. Département Ardèche. 07
Description de la forêt		
Forêt dans un état critique sur différentes parcelles (dépérissements, descentes de cimes, sécheresse, sol calcaire, exposition au Sud). Forêts mélangées et TSF, avec très peu de régénération.	Forêt « sans valeur économique », sans intervention humaine depuis 25 ans. 4 ambiances différentes : 1 partie en taillis de châtaigniers et quelques chênes, 1 partie en cours d'enfrichement impénétrable avec des arbres de 5 à 10 cm de diamètre, 1 partie avec de jeunes frênes et beaucoup de chablis, 1 partie avec une zone humide et le captage pour la maison.	Belles forêts en bonne santé. - 3 Ha de douglas plantés il y a 20 ans après la tempête de 99, à contre-cœur, trop serrés, besoin d'éclaircir (chantier identifié comme déficitaire par tout le monde). - 1 Ha de pins Laricio - 8 Ha de mélange magnifique : Châtaigniers, pins méditerranéens, hêtres (forêt étagée, mélangée, quelques chablis). - 2Ha de Douglas de 50 ans, dont une partie pourrait être récoltable (si un débouché / besoin émerge).
Propriétaire		
Foncière Terre de liens avec foncier agricole et forestier actuellement mis à bail rural environnemental à un GAEC en plein renouvellement. Expérimentation double pour cette forêt, car elle peut préfigurer d'autres partenariats, baux ou acquisitions sur les 600Ha de forêts actuellement situées sur les Fermes TDL.	Philippe, propriétaire particulier de 12 Ha comprenant sa maison d'habitation (ancienne ferme en cours de rénovation), des prairies en pâturage, des prairies enfrichées, et des parcelles forestières.	Henri, propriétaire de 15 Ha de forêts à proximité de sa ferme et sa maison d'habitation. Paysan, et fils de paysan, qui a géré sa forêt à la suite de son père, dans un esprit de mélange des essences, sensible à la biodiversité et à l'esthétique de sa forêt, amoureux de sa forêt.
Preneur potentiel		
Association Plein d'essences : pour des forêts vivantes, une filière bois locale et juste.	Association La Résistance des Bois	Association L'Atelier du Serre
Accompagnement		
Expérimentation double pour cette forêt, car elle peut préfigurer d'autres partenariats les 600Ha de forêts actuellement situées sur les Fermes TDL. 14 novembre 2023 – 1ere Réunion en visioconférence 23 janvier 2024 – Visite des Parcelles	1 réunion en visioconférence pour une première prise de contact entre bailleur et preneur + ré-explicitation du Bail FSE 1 Visite + réunion avec bailleur et preneurs Un débriefing de la visite et de la réunion avec le bailleur d'une	1 réunion suivie d'une visite des parcelles sur une journée. Échanges par mail et téléphone avec le preneur potentiel dans les mois qui ont suivi.

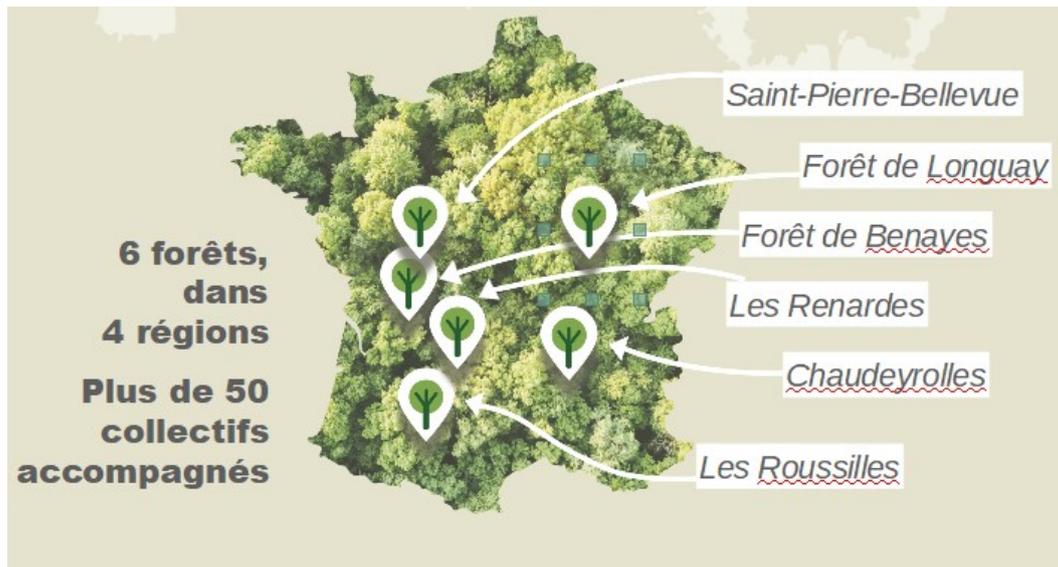
<p>16 juillet 2024 – Présentation du projet aux Porteurs de projet Agricole (GAEC Saint Laurent)</p> <p>Août 2024 = accord de principe du GAEC</p> <p>19 novembre 2024 : visites des parcelles : Forêts en Vie + Fermiers + Association preneuse Plein d'essences + AT Terre de Liens > affiner le projet pour ces forêts</p>	<p>part et le collectif preneur d'autre part.</p> <p>Une réunion de debriefing en visio avec bailleur et preneur début mai pour acter la non poursuite.</p>	
Conclusion 2024		
<p>Plusieurs avancées en 2024 :</p> <p>Rencontres entre Forêts en Vie, le propriétaire (Foncière Terre de liens), porteur de projet agricole (GAEC de la ferme Saint-Laurent) et porteurs de projet forestier (Association Plein d'essences).</p> <p>Diagnostic de l'état des parcelles par un gestionnaire forestier membre de l'association preneuse.</p> <p>Ajustement des process (Fiche d'Instruction TDL, sortir les forêts du Bail agricole, etc).</p> <p>Signature espérée à l'été 2025.</p>	<p>La mise à Bail ne se fera pas avec l'association La Résistance des bois pour plusieurs raisons : Forêt située à 45 min des parcelles (trop loin de son territoire d'action), qui ne peut pas répondre aux besoins en bois d'œuvre de l'association.</p> <p>Le propriétaire, ne trouvant pas de preneur membre du RAF installé dans son territoire a finalement contacté (sur nos conseils) un gestionnaire Prosilva et a rejoint une ASLGF pour avoir une gestion de ses parcelles avec exigences en sylviculture douce. Il n'est pas fermé à l'idée de signer un Bail FSE dans le futur s'il trouve un ETF prêt à s'engager sur le CCES.</p>	<p>Pas de mise à Bail envisageable finalement.</p> <p>Pour deux raisons principales : L'Association preneuse l'Atelier des Serres a un projet associatif de développement territorial beaucoup plus large que la forêt, et la création d'une commission technique forêt ne permettrait pas de contractualiser de manière assez sécurisante vu que l'objet de l'association n'est pas dédié aux forêts et que les membres du collectif sont déjà très engagés sur la vie du tiers-lieu « Noz'ateliers ».</p> <p>Le propriétaire n'est pas prêt à perdre les usages de sa forêt (ne parvient pas à convaincre ses héritiers), gérée depuis son enfance par son père et son grand-père en forêt mélangée. Mais ce travail lui aura permis de préciser sa volonté de mettre à disposition sa forêt pour des chantiers-école, des formations du RAF et des projets éducatifs en forêt. Le CCES servira sans doute d'annexe aux différentes conventions signées pour ces activités.</p>

Ces différents tests et sollicitation ont fait apparaître plusieurs dimensions importantes à prendre en compte pour la poursuite du projet et la mise en œuvre de Baux FSE :

- La complexité et l'accompagnement au cas par cas s'est révélé nécessaire pour chaque forêt, chaque triptyque forêt-propriétaire-preneur est particulier et soulève des questions spécifiques.
- Le Cahier des Clauses Environnementales et Sociales est parfois perçu comme étant très exigeant, il est donc important de bien préciser que de nombreuses clauses (en dehors des clauses impératives) sont des objectifs à atteindre, et que c'est un outil d'amélioration continu des pratiques en forêt.
- Le besoin d'un tiers accompagnant (rôle actuellement joué par Forêts en vie) qui présente le Bail FSE, et anime la rencontre, et la médiation entre bailleur et preneur a été souligné.
- Le suivi des forêts mises à bail doit s'appuyer sur un réseau structuré et des partenariats maillés sur l'ensemble du territoire pour permettre la mise en relation de propriétaires et de preneurs potentiels.
- La nécessité de donner la possibilité au propriétaire de garder certains usages de ses forêts tout en respectant le projet des preneurs pour les forêts est apparue pour chacun des tests.

- L'utilisation du CCES comme document d'engagement qualité sur les pratiques en forêt est apparu à plusieurs endroits comme une solution intéressante pour contractualiser sans mettre à Bail.
- La définition du montant du loyer est un sujet épineux, car les interventions en sylviculture douce sont souvent déficitaires lors de premières éclaircies, et le loyer peut être rédhibitoire pour des preneurs. Il serait opportun que le RAF et Forêts en Vie produisent un cadre de référence sur ce sujet et sur le partage de la valeur ajoutée au sein de la filière alternative pour faire évoluer les représentations des propriétaires.

Achat de forêt et accompagnement de projets collectifs au profit des alternatives forestières



Achat de forêt

Les acquisitions de parcelles forestières prennent toujours plus de temps que ce que l'on voudrait mais nous sommes très heureux·euses d'avoir pu mener à terme deux des cinq acquisitions qui étaient programmées en 2024.

Nous avons donc pu acheter 4,5 ha en sud Corrèze (Les Nonards) qui viennent s'ajouter aux 1,6 ha déjà acquis en 2022 pour les projets de l'école des Renardes. Et nous avons également reçu un don de 3,5 ha de forêt, au nord ouest de la Corrèze cette fois (Benayes), qui seront pris en charge par l'association du village afin d'y mener des projets pédagogiques et des chantiers participatifs.

En décembre, trois projets sont également en cours : achat de 14 ha en Haute-Marne, 22 ha dans le Puy de Dôme, et don de 5 ha en Haute-Vienne. Les démarches auprès des notaires et de la SAFER sont en cours. Les projets devraient se concrétiser au premier semestre 2025.



Forêt de Benayes en Corrèze

Fin 2024, ce sont donc 62ha de forêt que le fonds de dotation a pu mettre à disposition d'associations porteuses de projets respectueux des écosystèmes forestiers et des humains.

Projets collectifs

Tout au long de l'année, Forêts en Vie répond à de nombreuses sollicitations autour de l'acquisition collective des forêts, des statuts possibles et des meilleures manières de préserver les écosystèmes. Cet accompagnement se fait en étroite relation avec le Réseau pour les Alternatives Forestières et s'appuie sur le partage d'informations de nombreux membres de différentes associations ou Groupements Forestiers Citoyens et Écologiques déjà constitués.

Et bien sûr, Forêts en Vie continue d'accompagner les associations qui sont dépositaires des forêts du fonds de dotation.

Les projets menés dans nos forêts vivantes (plus de détails [ici](#)) :

> Association Sou Lou Bouès, forêt de Chaudeyrolles (Haute-Loire) : chantiers participatifs, suivi de la biodiversité, sensibilisation tout public, formations, gestion douce, circuit-courts.

> Association les Hiron'Douelle, forêt des Roussilles (Lot) : sorties nature et pédagogiques pour petits et grands.

> Association les Renardes, forêt des Renardes (Corrèze) : chantier école pour une formation de charpente traditionnelle allant de l'arbre à la poutre, gestion douce, circuit-courts.

> Association Hauts les Cimes, Forêt de St Pierre Bellevue (Creuse) : gestion douce, chantiers participatifs, formations, sensibilisation.

> Association CHOU (Campagne Heureuse Ouverte et Unie), forêt de Benayes (Corrèze) : projets pédagogiques, chantiers participatifs, gestion douce.

D'autres collectifs sont également suivis par Forêts en Vie en vue des acquisitions à venir (projets de reconnexion au vivant, gestion douce et circuit-courts, chantiers participatifs, formations et sensibilisation).

Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants

Sans objet pour l'année écoulée.

Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation

Sans objet pour l'année écoulée.

Liste des avantages et ressources provenant de l'étranger

Sans objet pour l'année écoulée.

Compte d'emploi des ressources

Sans objet pour l'année écoulée, les ressources collectées étant inférieure à 153 000€. Un tableau de répartition des fonds se trouve en annexe 1

Liste des libéralités reçues

En 2024, Forêts en Vie a reçu 137 562€ via diverses sources : fondations, sociétés et entreprises, associations et particuliers. Le détail se trouve en annexe 1.

Le détail de l'ensemble des dons perçus via HelloAsso se trouve en annexe 2.

En annexe 3 se trouve le détail des dons parvenus grâce au partenariat Forêts en Vie / la Nef. Cela représente, pour 2024, la somme de 9 740€.

Nos prochaines grandes étapes

- Poursuivre les projets d'acquisitions en lien avec les associations accompagnées (48 ha en projet pour 2025).
- Renforcer l'équipe salariée en recrutant un·e chargé·e de communication et collecte (temps plein), et une personne en soutien sur la gestion administrative et financière du fonds de dotation (poste temps plein partagé avec le RAF dont 60 % dédiés sur Forêts en Vie).
- Développer la collecte de fonds auprès des mécènes, faire grandir la communauté de nos donateurs et donatrices individuelles, réaliser des appels à dons de forêt afin que Forêts en Vie aie les moyens de poursuivre ses actions concrètes en faveur du vivant.
- Faire connaître Forêts en Vie auprès des notaires afin de travailler sur les legs et les donations.
- Assurer le lancement du Bail Forestier Solidaire et Écologique auprès des structures partenaires, des propriétaires forestiers et des potentiels porteurs de projet.

Forêts en Vie remercie toutes celles et ceux qui se sont déjà engagé-es à ses cotés !

Nos soutiens

LA NEF POUR LA BANQUE ÉTHIQUE



Partenariat avec La NEF
La Nef propose à ses épargnants de partager tout ou partie des intérêts de leur Livret Nef ou de leur Compte à Terme au profit d'une association.
Forêts en Vie est l'une des structures bénéficiaires.



Plus de 6500 sympathisant·es, donateurs et donatrices soutiennent Forêts en Vie et le Réseau pour les Alternatives Forestières.

Emmanuelle Rouff, présidente de Forêts en Vie

Annexes

Annexe 1 : tableau répartition des fonds dédiés

Annexe 2 : liste donateurs via HelloAsso

Annexe 3 : liste des donateurs via La Nef